

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2015 faisant ressortir un total de 10 407 033 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître une perte de 804 482 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 10 360 633 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 septembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de Stratégie Actions Sicav, l'actif est employé à raison de 22,11% en liquidités et quasi-liquidités. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux de maximum de 20% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 29 octobre 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

Mohamed Ali Elaouani Cherif

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		7 365 985	5 954 987	8 217 506
Obligations et valeurs assimilées		211 262	269 185	253 843
Titres OPCVM		29 132	386 864	162 595
	3.1	7 606 379	6 611 036	8 633 944
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	499 385	1 788 821	746 425
Disponibilités	3.3	2 301 269	2 101 277	1 932 304
		2 800 654	3 890 098	2 678 729
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-	-
<u>Autres actifs</u>		-	-	-
TOTAL ACTIF		10 407 033	10 501 134	11 312 673
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	41 622	38 438	58 678
Autres créditeurs divers	3.5	4 778	6 064	4 702
TOTAL PASSIF		46 400	44 502	63 380
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	10 220 487	10 279 359	11 097 581
Sommes distribuables		140 146	177 273	151 712
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	1	2
Sommes distribuables de l'exercice en cours		140 142	177 272	151 710
ACTIF NET		10 360 633	10 456 632	11 249 293
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 407 033	10 501 134	11 312 673

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/07/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 30/09/2015	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres		66 632	238 257	116 453	252 231	255 425
Dividendes	4.1	64 000	229 989	113 076	241 823	241 823
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	2 632	8 268	3 377	10 408	13 602
Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
Revenus des placements monétaires	4.3	14 268	49 698	26 600	67 099	94 437
Total des revenus des placements		80 900	287 955	143 053	319 330	349 862
Charges de gestion des placements	4.4	<39 971>	<119 160>	<36 813>	<115 401>	<161 925>
Revenu net des placements		40 929	168 795	106 240	203 929	187 937
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	4.5	<6 305>	<25 220>	<8 079>	<24 802>	<32 252>
Résultat d'exploitation		34 624	143 575	98 161	179 127	155 685
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 475>	<3 433>	<2 274>	<1 851>	<3 975>
Sommes distribuables de la période		32 149	140 142	95 887	177 276	151 710
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 475	3 433	2 274	1 851	3 975
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<861 372>	<1 088 148>	<205 887>	<4 416>	938 407
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		28 462	310 066*	<253 395>	<258 018>	<237 137>
Frais de négociation de titre		<6 196>	<23 624>*	<3 068>	<11 864>	<18 719>
Résultat net de la période		<804 482>	<658 131>	<364 189>	<95 171>	838 236

* Il s'agit du reclassement d'un montant de (18 719) DT correspondant à une moins value réalisée présenté au 30 juin 2015 parmi les frais de négociation de titres au lieu d'être présenté parmi les plus ou moins values réalisées sur cession de titre.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/07/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 30/09/2015	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<804 482>	<658 131>	<364 189>	<95 171>	838 236
Résultat d'exploitation		34 624	143 575	98 161	179 127	155 685
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<861 372>	<1 088 148>	<205 887>	<4 416>	938 407
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		28 462	310 066	<253 395>	<258 018>	<237 137>
Frais de négociation de titre		<6 196>	<23 624>	<3 068>	<11 864>	<18 719>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	<154 622>	-	<126 632>	<126 632>
<u>Transactions sur le capital</u>		<187 294>	<75 907>	<145 463>	<524 849>	<665 599>
<u>Souscriptions</u>		-	1 084 888	-	268 051	272 881
Capital		-	1 056 114	-	101 337	105 841
Régularisation des sommes non distribuables		-	18 015	-	165 622	165 881
Régularisation des sommes distribuables		-	10 759	-	1 092	1 159
<u>Rachats</u>		<187 294>	<1 160 795>	<145 463>	<792 900>	<938 480>
Capital		<186 796>	<1 135 143>	<144 124>	<603 519>	<743 140>
Régularisation des sommes non distribuables		1 977	<14 647>	936	<182 684>	<186 510>
Régularisation des sommes distribuables		<2 475>	<11 278>	<2 275>	<6 818>	<9 007>
Droit de sortie		-	273	-	121	177
<u>Variation de l'actif net</u>		<991 776>	<888 660>	<509 652>	<746 652>	46 005
<u>Actif net</u>						
En début de période		11 352 409	11 249 293	10 966 288	11 203 288	11 203 288
En fin de période		10 360 633	10 360 633	10 456 636	10 456 636	11 249 293
<u>Nombre d'actions</u>						
En début de période		4 679	4 634	4 758	4 917	4 917
En fin de période		4 601	4 601	4 694	4 694	4 634
<u>Valeur liquidative</u>		2 251,822	2 251,822	2 227,660	2 227,660	2 427,556
<u>Taux de rendement annualisé</u>		-28,52%	-7,88%	-13,29%	-1,43%	7,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 30 septembre 2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2015 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	82 721	598 490	578 054	5,55%
AIR LIQUIDE	221	60 814	38 877	0,37%
AIR LIQUIDE DA 2015	225	2 463	1 843	0,02%
AMEN BANK	11 838	310 077	311 091	2,99%
AMS	22 298	89 331	71 755	0,69%
ASSAD	23 465	196 002	128 846	1,24%
ASTREE	1 262	35 673	55 528	0,53%
ATTIJARI BANK	1 600	42 835	42 078	0,40%
BH	3 138	36 620	36 244	0,35%
BH DA 2015	1 305	4 068	4 698	0,05%
BH NS 2015	2 000	22 478	22 684	0,22%
BIAT	5400	371 702	432 108	4,15%
BNA	70 000	811 632	914 760	8,79%
CARTHAGE CEMENT	29 521	73 419	37 669	0,36%
CELLCOM	11 400	89 487	98 827	0,95%
CEREALIS	15 130	102 135	73 381	0,71%
DELICE HOLDING	5 899	89 504	86 656	0,83%
ENNAKL AUTOMOBILES	15 499	163 944	162 259	1,56%
ESSOUKNA	112 253	555 867	445 420	4,28%
EURO-CYCLES	10 160	122 627	304 282	2,92%
HEXABYTE	12 400	112 524	88 995	0,86%
I.C.F.	1000	35 213	26 360	0,25%
MAGASIN GENERAL	10 130	291 119	253 250	2,43%
MIP	66 000	118 700	41 580	0,40%
OFFICEPLAST	112 108	250 001	250 001	2,40%
ONE TECH HOLDING	8 600	55 983	57 723	0,55%
S.N.M.V.T	8 500	172 690	104 788	1,01%
SAH TUNISIE	18 605	163 814	187 911	1,81%
SIAME	40 450	96 612	91 457	0,88%
SIMPAR	13 160	438 216	507 186	4,87%
SITS	75 050	180 968	159 857	1,54%
SOMOCER	24 803	72 744	68 010	0,65%
SOTEMAIL	80 606	202 559	152 910	1,47%
SOTIPAPIER	14 100	62 001	62 026	0,60%

SOTRAPIL	13 263	164 391	116 065	1,12%
SOTUVER	62 840	321 402	196 689	1,89%
STAR	1 069	188 951	177 454	1,71%
TUNINVEST-SICAR	5 750	49 993	66 528	0,64%
TUNIS RE	36 600	345 979	297 631	2,86%
TUNISAIR	7 000	8 071	5 313	0,05%
TUNISIE LEASING	24 818	527 492	493 059	4,74%
UADH	5 000	32 500	38 335	0,37%
UIB	4 862	62 405	75 797	0,73%

Total actions et droits rattachés	1 072 049	7 733 496	7 365 985	70,78%
--	------------------	------------------	------------------	---------------

B- Titres OPCVM

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SAFA	300	30 553	29 132	0,28%
Total Titres OPCVM	300	30 553	29 132	0,28%

C- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	58 293	58 655	0,56%
STB 2008/2	2 000	128 063	131 881	1,27%
TL 2011/1 F	200	3 950	4 022	0,04%
TL 2011/2 F	400	16 000	16 704	0,16%
Total Obligations et valeurs assimilés	2 800	206 306	211 262	2,03%
Total	1 075 149	7 970 355	7 606 379	73,09%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
CIL au 09/10/2015	500 000	495 387	499 385	4,80%
Total émetteur CIL	500 000	495 387	499 385	4,80%
Total certificats de dépôts	500 000	495 387	499 385	4,80%
Total placements monétaires	500 000	495 387	499 385	4,80%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	961 340	1 821 922	1 889 514
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 668	9 727	8 934
Ventes de titres à encaisser	390 659	130 583	88 908
Amen Bank Pasteur	945 982	156 376	67 672
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	<1 933 >	<1 945 >	< 1 787 >
Achats de titres à régler	<4 447 >	<15 386 >	<120 937 >
Total	2 301 269	2 101 277	1 932 304

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	26 836	24 660	21 549
Rémunération du distributeur exclusif à payer	11 500	10 568	25 620
Rémunération du dépositaire à payer	3 286	3 210	3 207
Commission de surperformance	-	-	8 302
Total	41 622	38 438	58 678

3.5 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 640	3 710	3 068
Redevance CMF	868	867	944
TCL à payer	1 270	1 487	690
Total	4 778	6 064	4 702

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2015</u>
Capital au 1^{er} janvier 2015	
Montant	11 097 581
Nombre de titres	4 634
Nombre d'actionnaires	103
Souscriptions réalisées	
Montant	1 056 114
Nombre de titres	441
Nombre d'actionnaires entrants	4
Rachats effectués	
Montant	<1 135 143 >
Nombre de titres	474
Nombre d'actionnaires sortants	18
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<23 624 >
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<1 088 148 >
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	310 066
Droit de sortie	273
Régularisations des sommes non distribuables	3 368
Capital au 30 septembre 2015	
Montant	10 220 487
Nombre de titres	4 601
Nombre d'actionnaires	89

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/07/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2014</u>
Dividendes	64 000	229 989	113 076	241 823	241 823
	<u>64 000</u>	<u>229 989</u>	<u>113 076</u>	<u>241 823</u>	<u>241 823</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/07/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2014</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	2 632	8 268	3 377	10 408	13 602
	<u>2 632</u>	<u>8 268</u>	<u>3 377</u>	<u>10 408</u>	<u>13 602</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/07/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/01/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/07/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2014</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	2 510	22 386	13 654	39 380	53 604
Intérêts sur certificats de dépôt	3 998	6 361	3 937	6 109	9 405
Intérêts sur dépôt à vue	7 325	20 516	7 890	20 491	31 428
Autres revenus	435	435	1 119	1 119	-
	<u>14 268</u>	<u>49 698</u>	<u>26 600</u>	<u>67 099</u>	<u>94 437</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/07/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	11 501	34 279	10 568	33 158	44 138
Rémunération du distributeur	26 835	79 985	24 660	77 369	102 990
Rémunération du dépositaire	1 635	4 896	1 585	4 874	6 495
Commission de surperformance	-	-	-	-	8 302
	<u>39 971</u>	<u>119 160</u>	<u>36 813</u>	<u>115 401</u>	<u>161 925</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 septembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2015</u> <u>au</u> <u>30/09/2015</u>	<u>Période</u> <u>du</u> <u>01/01/201</u> <u>5 au</u> <u>30/09/201</u> <u>5</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> <u>30/09/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2014</u>
TCL	3 656	11 538	2 327	7 468	9 928
Redevance CMF	2 773	8 299	2 687	8 261	11 009
Honoraires du commissaire aux comptes	-188	4 880	2 760	8 190	9 788
Autres Frais	64	503	305	883	1527
	<u>6 305</u>	<u>25 220</u>	<u>8 079</u>	<u>24 802</u>	<u>32 252</u>

5 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.